

**PARCS NATIONAUX DE FRANCE**

**Conseil d'administration  
Séance du 20 novembre 2013**

Délibération n°2013-28 / CA

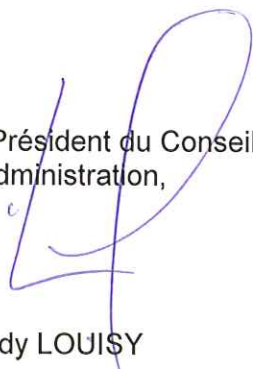
**Avis sur les ressources financières affectées aux établissements publics  
des Parcs nationaux en 2014**

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L.331-29 8°

Le Conseil d'administration, à l'unanimité moins 7 abstentions, au vu des arbitrages 2014 effectués, et après en avoir délibéré, donne au ministre chargé de la protection de la nature un avis défavorable sur le montant global des ressources affectées au secteur des parcs nationaux pour 2014.

Fait à Paris, le 20 novembre 2013

Le Président du Conseil  
d'administration,



Ferdys LOUISY

Le Directeur



Michel SOMMIER